Accusé de réception en préfecture
078-217802339-20240325-25032024-1-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
25 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

Etaient présents :
LOISEL Patrick, DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, JOURDAN Guy, de FRAITEUR Margaret, PENNAMEN Alexia, BURTIN Marie-Claude, ZSCHUNKE Susanne, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, DEPIERRE Marianne.

Absents ayant donné pouvoir :
VARILLON Katrin, pouvoir à Patrick LOISEL
LEMAITRE Bernard, pouvoir à Martine LEPAGE
BRASSEUR Martine, pouvoir à Guy JOURDAN
MAYSOUNABE Nathalie, pouvoir à Jean-Baptiste MOIOLI
GIEN Michel, pouvoir à Margaret de FRAITEUR
XISTE Bruce, pouvoir à Michel DELAMAIRE
CALMELET Madeline, pouvoir à Alexia PENNAMEN
CORREIA Michel, pouvoir à Marie-Christine LE NEN

Absents :
BERTHE de POMMERY Etienne
THUILLIER Gilles
TASSIN de NONNEVILLE Nicolas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
25/03/2024 - N°1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

VU l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le rapport de Patrick LOISEL,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2024.

Certifié exécutoire par transmission
en sous-préfecture et publication le même jour

Le Maire,

Patrick LOISEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.